

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 10 juin 2019 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **1587 RUE DU FAISAN**

#### Objet de la demande 2019-0012:

La présente demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'un garage existant et situé en marge avant à 0.75m de l'emprise public alors que le règlement de zonage n'autorise pas l'implantation de garage détaché dans la marge avant (règlement de zonage #377, art. 78).

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 22 mai 2019.



France Landry

Secrétaire-trésorière / directrice générale